

## **55 millions en 10 ans : la Province de Hainaut, à la pointe de la lutte contre les inondations**

Sans la Province, qui d'autre l'aurait fait ? En Hainaut, près de 55 millions ont été consacrés par l'Institution provinciale à la lutte contre les inondations durant ces dix dernières années. Un choix assumé malgré un contexte financier compliqué en raison des réformes voulues par la Wallonie.

Ces investissements considérables ont sans doute contribué à limiter l'impact des crues de cet été le long des 1632 kilomètres de cours d'eau de deuxième catégorie du Hainaut. « *La Province est de loin celle qui consacre le plus de moyens à la gestion de cours d'eau : 42 % du total wallon* », comme l'indique le Président du Collège provincial Serge Hustache.

Derrière ces chiffres, un dispositif appelé NAQIA. Ce programme de prévention et de lutte contre les inondations a permis de mener des études hydrologiques et de réaliser de nombreux ouvrages et aménagements sur le terrain pour répondre concrètement à des crues importantes rencontrées entre 2005 et 2011. Les zones d'immersion temporaire, digues et dédoublements construits sur plusieurs bassins ont montré leur efficacité au même titre que les systèmes d'alerte des gestionnaires de cours d'eau et des citoyens en cas de risque de crues. « *Ces avancées sont essentielles au regard des effets à craindre du dérèglement climatique mais il faut aussi en appeler à une limitation des constructions en zones inondables et à un aménagement raisonné des parcelles agricoles* », plaide Fabienne Devilers, Députée provinciale en charge du développement territorial.

Outre cette intervention directe et la gestion de crise orchestrée par les services du Gouverneur, la Province apporte un support considérable aux communes. Pas moins de 64 d'entre elles ont passé des conventions pour obtenir une aide du service « Hainaut Ingénierie Technique » dans la gestion des cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie : expertise de terrain, rédaction de cahiers de charges et avis dans le cadre des permis d'urbanisme. Un soutien chiffré à 3 millions d'€ annuels auquel s'ajoute les analyses de l'état sanitaire des bâtiments et des pollutions des sols touchés par les inondations. Une expertise proposée par la Régie Hainaut Analyses, comme ce fut le cas à Aiseau-Presles et dans l'ouest du Hainaut.